



GEL D'AVRIL 2021

Fiche de recensement des dégâts et des pertes

A retourner par mail à : v.leroux@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Ce document ne constitue pas une demande d'indemnisation des pertes. Il permet de réaliser un recensement des exploitations sinistrées par le gel d'avril 2021, quelque que soit la culture, et de réaliser une estimation des dégâts.

EXPLOITATION	
NOM Prénom :	
Raison sociale si société :	
N° de portable :	Email :
Adresse :	
N° SIRET :	

SAU totale de l'exploitationha
Nombre d'actifs total en ETP (exploitants et salariés)ETP

PRODUCTIONS ET SURFACES DE L'EXPLOITATION			
Fruitsha	Vignes (raisin de cuve)ha
Oliviers et amandiersha	Vignes (raisin de table)ha
Maraichage plein airha	Grandes culturesha
Maraichage sous abrisha	Cultures fourragèresha
PAPAMha	Autres (précisez)ha

GEL D'AVRIL 2021
Commune(s) du sinistre :
Date du sinistre :
Température minimale relevée (si présent) :

Avez-vous une assurance récolte ? OUI NON

En viticulture, envisagez-vous d'avoir recours à de l'achat de raisin/moût/vin ? OUI NON

Vignes sinistrées	Surface sinistrée	Taux de pertes de récoltes estimé
Vignes AOP en productionha%
Vignes IGP en productionha%
Plantiersha%

Cultures sinistrées (hors vignes)	Surface sinistrée	Taux de pertes de récoltes estimé
ha%
ha%
ha%
ha%
ha%
ha%
ha%
ha%
ha%
ha%
ha%
ha%
ha%

Commentaires, remarques :

Questionnaire rempli le Signature :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à recenser et évaluer les dégâts occasionnés par le gel. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.